

# Le **C**ompte **P**ersonnel **F**ormation (CPF) et le **C**onseil en **E**volution **P**rofessionnelle (CEP)

MAISON DU TECHNOPOLE 21/04/2016



# Du DIF au CPF

- Au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 le DIF devient le CPF

**DIF**

*Droit Individuel à la Formation*



**CPF**

*Compte Personnel Formation*

- Le CPF est un outil de gestion de carrière à destination des actifs (secteur privé)

# Le CPF, c'est quoi et pour qui ?

## C'est quoi ?

- Un droit à la formation
- Portable
- Rechargeable
- Personnel

## Pour qui ?

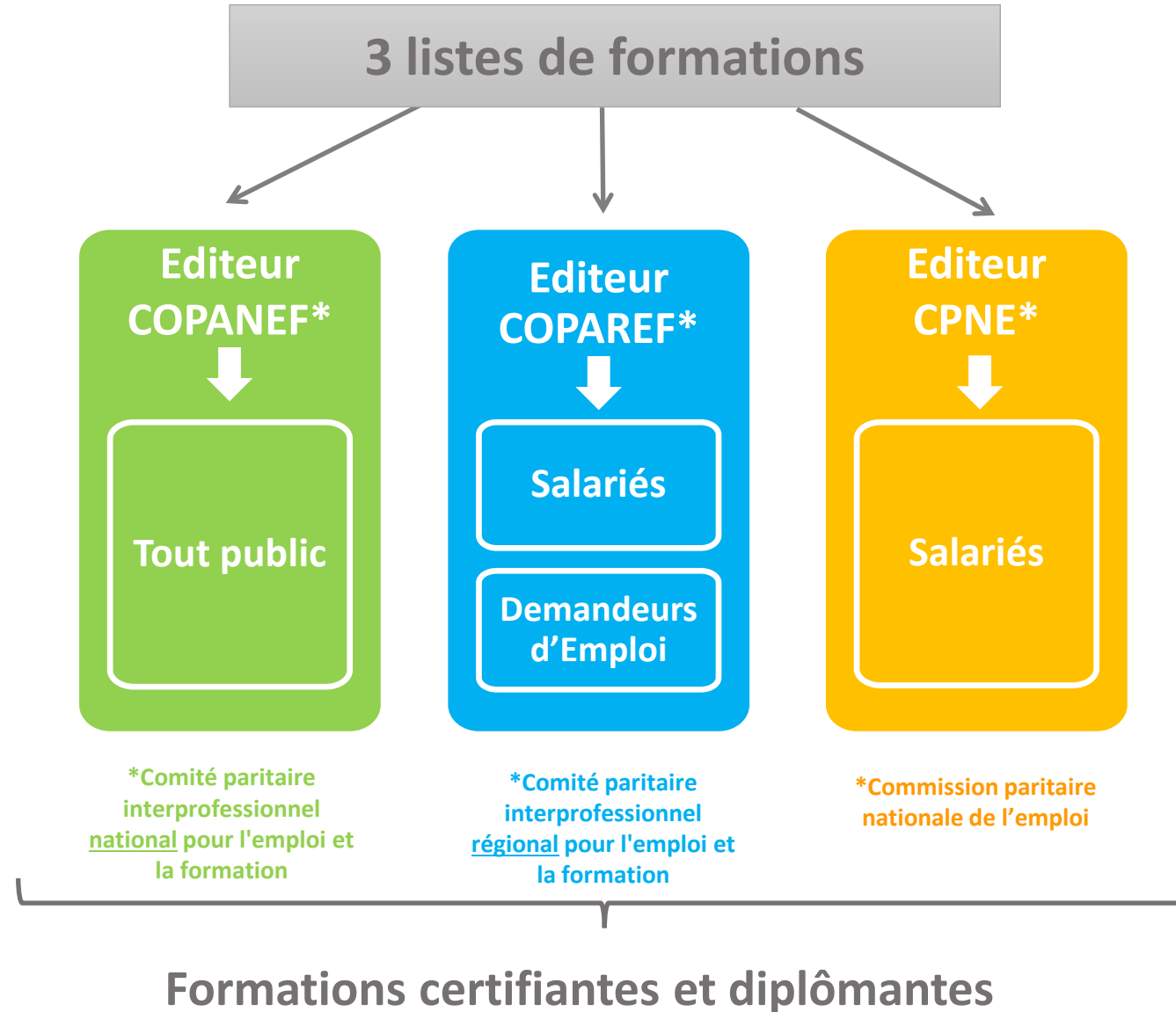
- Les salariés de droit privé
  - *De 16 ans à la retraite*
- Les demandeurs d'emploi



# A quoi sert le CPF ?



# Se former avec le CPF



# Le CPF : les obligations pour les employeurs



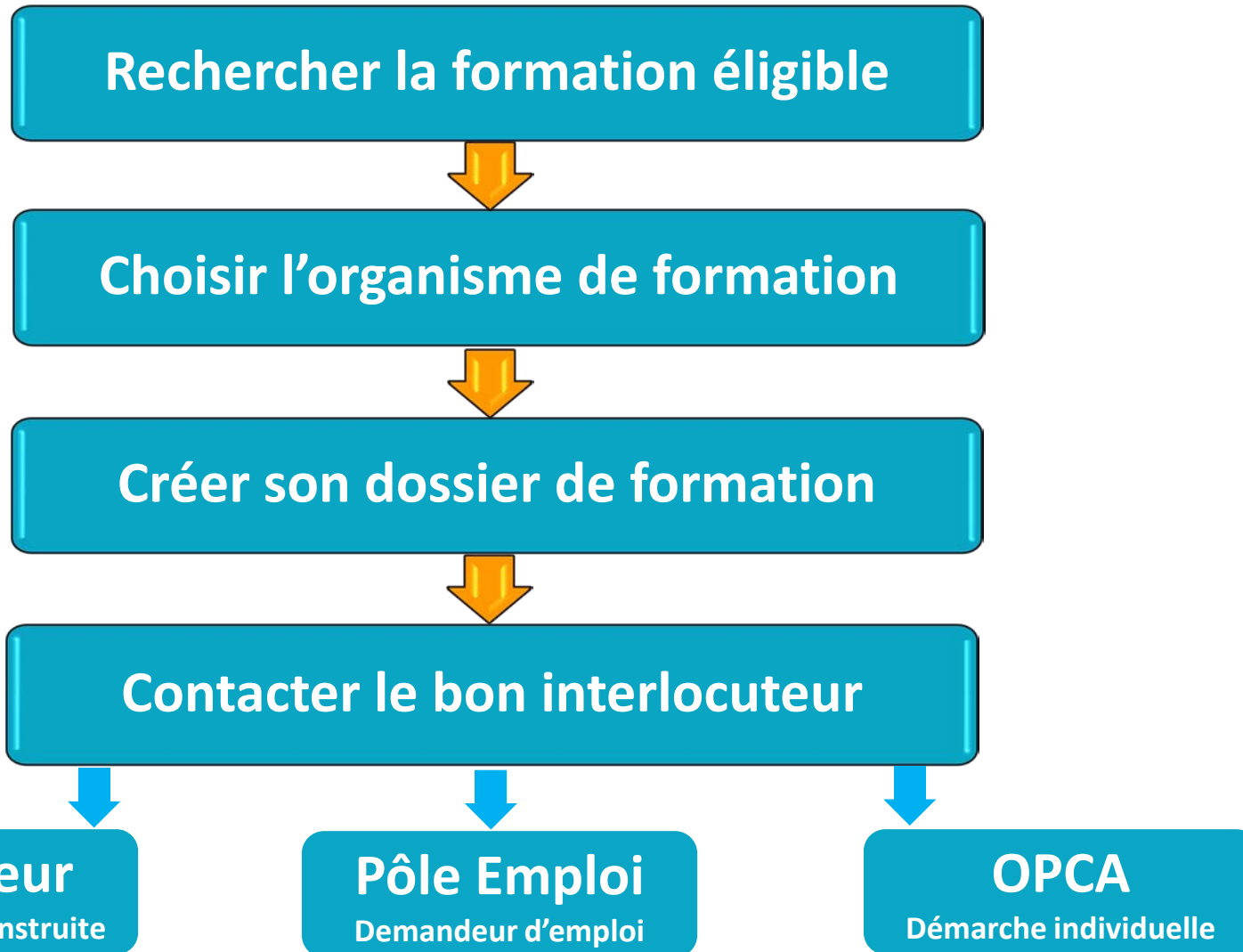
Attester des heures de DIF acquises  
au 31.12.2014

# Le CPF : les obligations pour les salariés

« Activer » son compte sur le site



# Comment utiliser le CPF ?



# Comment le salarié identifie son OPCA ?

*Organisme Paritaire Collecteur Agréé*

- Qui est l'OPCA ?



Il s'adresse à son employeur



Il se rend sur le site : [www.fpsspp.org](http://www.fpsspp.org)

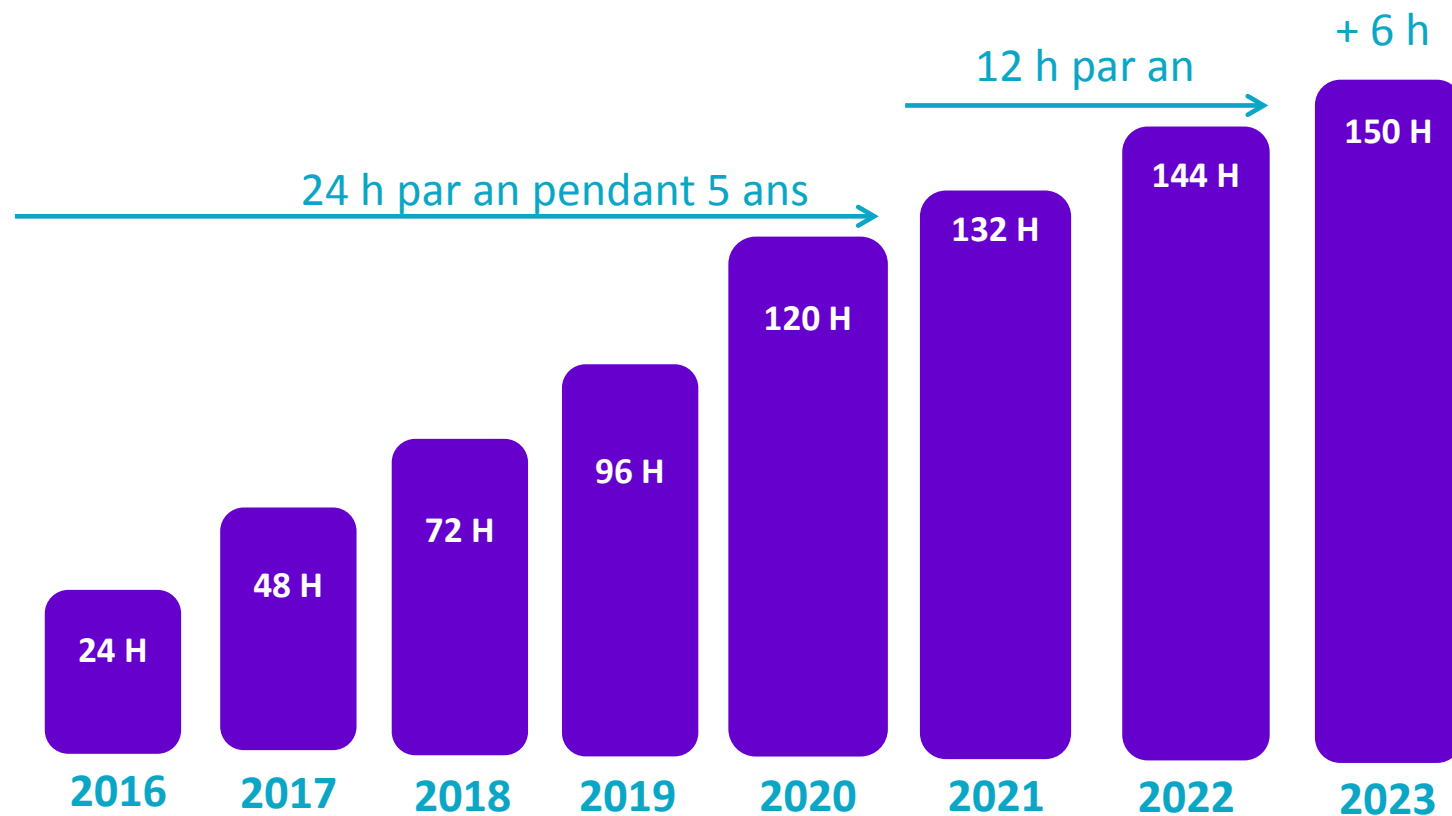


Il contacte son CEP (conseil en évolution professionnelle)





# Le CPF, c'est 150 h maximum



Alimentation d'un CPF pour un salarié à temps plein

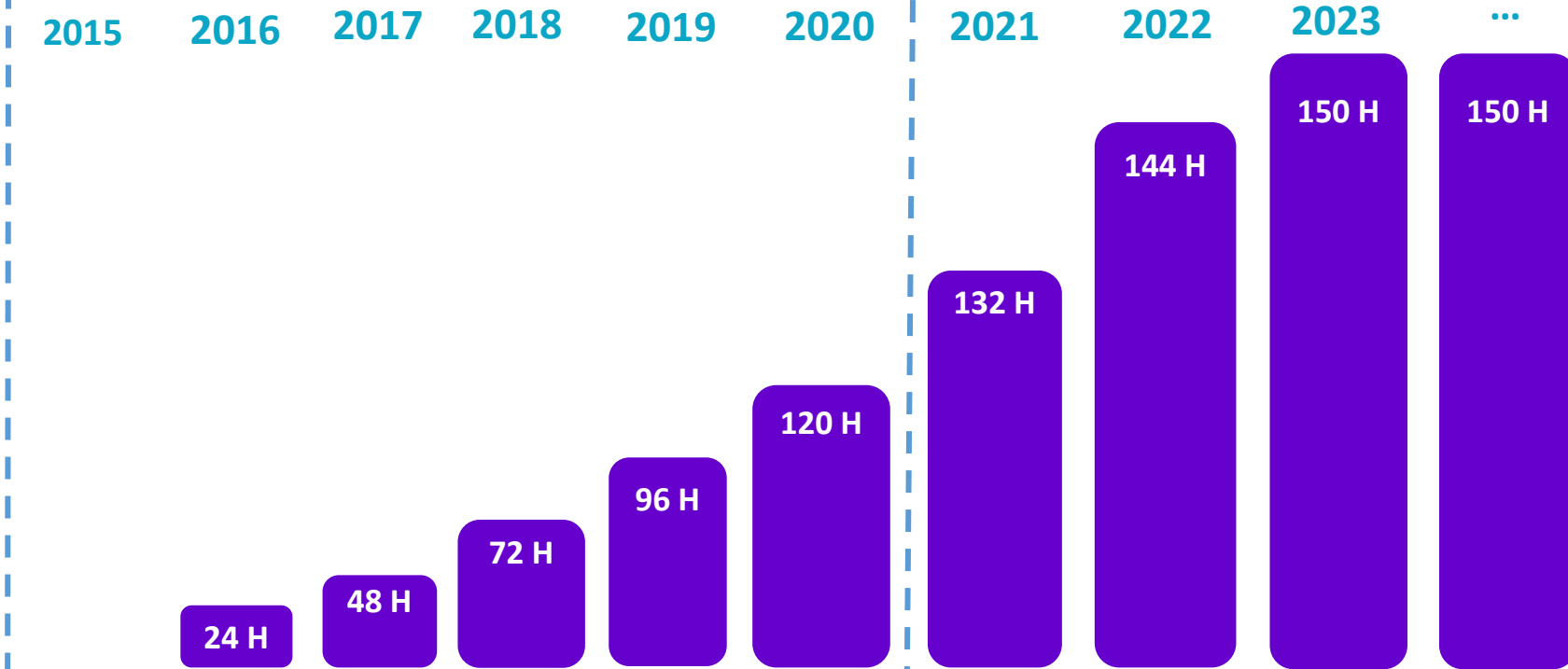
# Et le DIF ?

COMPTEUR DIF



Fin du DIF  
31 décembre 2020

COMPTEUR CPF



Début du CPF 1<sup>er</sup> janvier 2015

## Si la formation se déroule avant décembre 2020 ?

Pour une formation de **120 h en 2016**, pour valider un diplôme de compétences en anglais, comment sont utilisées les heures de CPF ?



- **2 compteurs :**

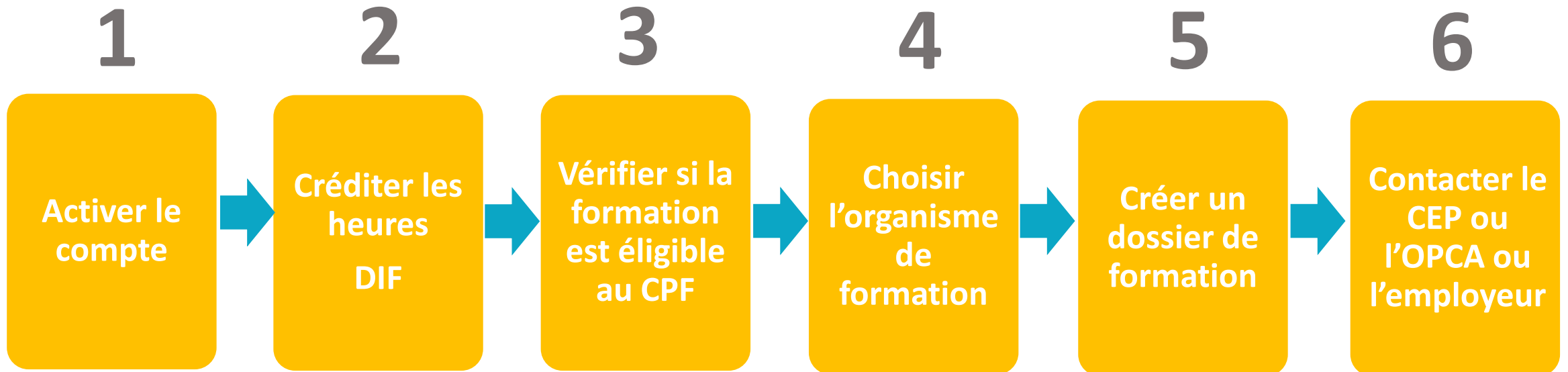
DIF

CPF

- **DIF utilisé en priorité**

Maximum 150 h  
mobilisables par action  
de formation

# Les étapes pour utiliser son CPF

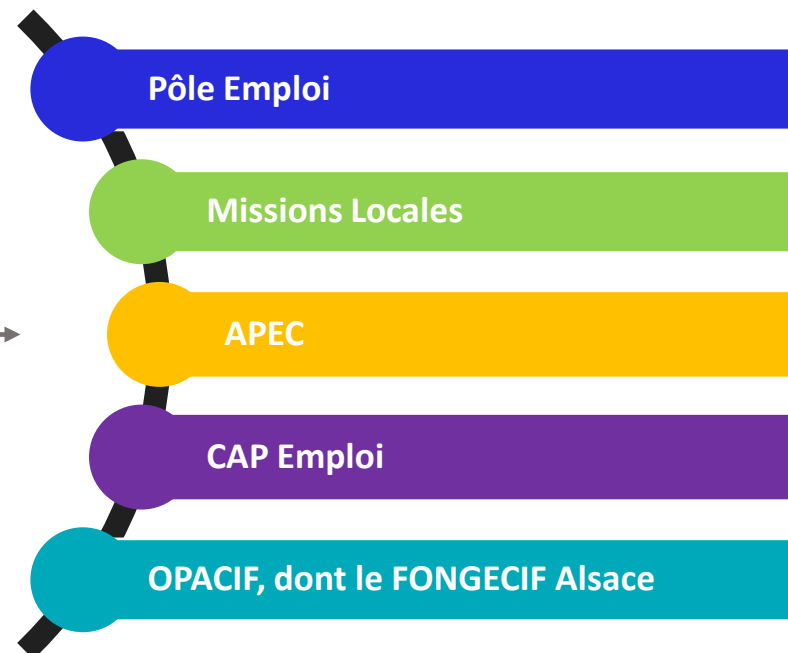


# Le Fongecif, un des opérateurs du CEP

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CÉP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle.

*Lois du 14 juin 2013 / 5 mars 2014*

Les opérateurs du CEP →



# A retenir !

- L'existence du CEP est communiqué au salarié lors de son entretien professionnel,
- Le recours au CEP est totalement gratuit et confidentiel.

# Les missions du FONGECIF Alsace

## Information & Conseil



- Liens utiles sur le site internet [www.fongecif-alsace.com](http://www.fongecif-alsace.com)
- Centre de Documentation
- Faire le point avec un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) + élaboration du projet professionnel
- Suivi en cours de formation

## Financement



- Congé Individuel de Formation
- Congé Bilan de Compétences
- Congé Validation des Acquis de l'Expérience
- Congé Examen

*Merci pour votre attention* 😊 😊 😊

**Votre interlocutrice :**

- Laetitia BIERLING

03 89 20 25 21

[l.bierling@fongecif-alsace.com](mailto:l.bierling@fongecif-alsace.com)

[www.fongecif-alsace.com](http://www.fongecif-alsace.com)

Rue Fredo Krumnow – 68200 MULHOUSE

03 89 20 17 50